



PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2015

Adopté par le Conseil d'administration le 29 avril 2015

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2015



Dans le cadre préfiguré par le programme prévisionnel triennal déposé à la Préfecture des Yvelines pour l'approbation de la convention constitutive du GIP, le programme d'activités prévisionnel pour l'année 2015 proposé à la validation du Conseil d'administration est le suivant.

1- Orientations générales.

La première année de fonctionnement du GIP sera consacrée aux objectifs suivants :

- Mettre en place les bases de son fonctionnement interne ;
- Définir ses modalités d'intervention propres au cours de l'année 2015, pour une mise en œuvre à compter de 2016, en particulier en matière de subventions aux acteurs yvelinois, d'animation du territoire (remplacement des Assises) et de développement économique ;
- Faire connaître le GIP auprès des acteurs yvelinois, notamment dans la perspective d'élargir sa base d'adhérents ;
- Identifier les partenaires financiers potentiels permettant de diversifier son financement, qu'il s'agisse de fonds destinés à des tiers (subventions) ou de fonds propres au fonctionnement du groupement.

2- Administration générale.

Routines institutionnelles : il s'agira de poser les textes internes de fonctionnement (règlement intérieur, règlement financier, procédure de commande publique...) et pourvoir aux différentes places au sein des instances et commissions.

Ressources humaines : le GIP doit reprendre à son compte les volontaires de solidarité internationale du Département. Pour cela, un marché doit être passé avec un organisme d'envoi. A la suite de ce marché, les missions des volontaires devront être réorganisées en lien avec les priorités du GIP, et les besoins en personnel seront réévalués au regard de ces priorités.

Maison des Yvelines au Sénégal : ce chantier mené en collaboration avec le Département permettra au GIP de disposer d'un lieu de représentation et d'animation au Sénégal, et servira de base technique et administrative à l'équipe des volontaires ainsi que de centre de ressources pour les acteurs yvelinois de passage au Sénégal. Le chantier doit débiter en octobre 2015.

Communication : à court terme, il n'est pas prévu que le GIP dispose d'une autonomie de communication vis-à-vis du Département. Néanmoins, il est important d'assurer la distinction et la visibilité du GIP sur le site du Département : un travail de réorganisation sur la rubrique « Solidarité internationale » sera donc réalisé. Par ailleurs, une brochure de présentation du GIP sera élaborée dans le but de faire connaître le GIP aux partenaires institutionnels.

Recherche de financement : l'un des enjeux du GIP sera de diversifier ses ressources courantes de financement. Une étude des possibilités de financement par les pouvoirs publics sera réalisée (UE, MAE, Région...).

Elargissement 2015 : au regard des contraintes administratives qui encadrent les nouvelles adhésions, il conviendra d'organiser le processus d'adhésion de manière claire afin d'éviter les oublis de candidats. Le

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2015



dossier de modification statutaire impliquant de réunir les délibérations de l'ensemble des membres (actuels et nouveaux), un calendrier précis devra être élaboré pour permettre l'adhésion effective courant 2015.

3- Commission « soutien aux acteurs yvelinois ».

Elaboration du cadre de financement des acteurs : il s'agira de définir les nouvelles règles et conditions d'accès aux financements que le GIP apportera pour les initiatives yvelinoises. En attendant la mise en place de ces règles, une cohabitation avec les dispositifs proposés jusqu'en 2014 par le Département sera aménagée.

Examen des demandes de subventions : des réunions régulières devront être organisées pour examiner les demandes présentées par les acteurs yvelinois et remettre des avis au Président/Conseil d'administration. La procédure d'instruction pourra être aménagée afin de faire place à une co-instruction (agents du GIP/membre de la commission), et pourra s'enrichir dans les cas concernés d'un avis d'opportunité de la part des volontaires de solidarité internationale.

Accompagnement technique des acteurs : le Département proposait deux programmes, l'un concernant le renforcement des compétences montage et pilotage de projets, l'autre consistant à organiser un accompagnement personnalisé pour les associations les moins outillées (« opérateur d'appui »). Ces programmes sont reconduits en 2015, et devront faire l'objet d'un suivi par la Commission, en vue de leur reconduction, ajustement ou suppression pour les années suivantes. Il pourrait par ailleurs être utile de réfléchir à mettre en place un programme de préparation pour les jeunes yvelinois participant à des projets humanitaires.

Suivi et évaluation des projets : dans les cas concernés, les volontaires de solidarité internationale seront mis à contribution pour assurer un suivi des projets cofinancés par le GIP. Dans les autres pays, des mesures d'évaluation pourront être prises, en particulier dans le cadre de conventions de partenariat avec des organismes spécialisés (CEMOTEV, PS-Eau...).

4- Commission « animation du territoire ».

Lettre d'information yvelinoise : la lettre adressée chaque semaine aux acteurs yvelinois sera désormais animée par le GIP. Son format, ses contenus, son mode de diffusion, pourront faire l'objet d'adaptations. Il pourra être utile de réfléchir à des lettres « pays », s'adressant tant aux yvelinois qu'aux acteurs des pays concernés : le Sénégal, qui représente jusque-là 40% des engagements départementaux, pourrait servir de pays-pilote dans le cadre de la Maison des Yvelines au Sénégal.

Elargissement de la base des membres : une communication importante doit être accordée cette année à la création du GIP, en vue de le faire connaître au plus grand nombre d'acteurs yvelinois et de renforcer sa légitimité. Il pourrait être intéressant de monter un atelier spécifique lors de la prochaine Université des Maires des Yvelines (octobre 2015), à destination spécifiquement des collectivités locales, dans le but de les familiariser avec la coopération décentralisée. Quelques « réunions publiques d'information sur le GIP » pourraient par ailleurs permettre de populariser le GIP auprès de nouvelles associations (jusque-là non concernées par les pays ou l'objet de leur action).

Planification événementielle : il revient au GIP de reprendre à son compte la campagne Microdons, et de définir le nouveau type d'événementiel qu'il souhaite développer. En 2015, un événement autour du

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2015



Maroc pourrait être programmé, en vue notamment de mettre à jour la connaissance que les collectivités yvelinoises ont de ce pays. A compter de 2016, les Assises doivent-elles être renouvelées et sous quelle forme ? Peut-on davantage valoriser la Semaine de la solidarité internationale ? Peut-on offrir davantage de visibilité à l'engagement des jeunes partis dans le cadre de projets humanitaires ? Le GIP doit-il être un organisateur de conférences régulières ?

Mobilisation des collèges : en collaboration avec le Département, il s'agirait d'étudier les conditions d'une mobilisation plus grande des établissements scolaires, et notamment les collèges, dans la sensibilisation à la citoyenneté mondiale, pouvant par exemple prendre la forme de jumelage avec des établissements étrangers.

5- Commission « développement économique ».

Positionnement d'un programme « GIP » : considérant les nombreux intervenants dans le domaine économique international (Chambres, collectivités locales, agences et opérateurs spécialisés...), le GIP doit définir les principes d'un positionnement qui tienne compte tout à la fois de ses spécificités et atouts propres, et de ses moyens, sans empiéter sur les activités des autres acteurs. Cette réflexion constitue un préalable indispensable qui doit être mené dans un cadre élargi.

Suivi du programme « Congo » : en 2014, différentes pistes avaient vu le jour, comme un partenariat entre la Chambre de Commerce et le Ministère des ZES, des demandes de formation adressées à la Fabrique 21, des rapprochements entre entreprises et acteurs congolais...

6- Budget prévisionnel par programmes.

Conformément au règlement budgétaire et financier du GIP, le budget est présenté à titre indicatif par programmes, ce qui permet de mieux visualiser les affectations (à la différence d'un budget présenté par nature comptable). Le budget comprend 5 programmes :

Nom du programme	Types de dépenses	Budget initial 2015
Moyens généraux	Frais généraux de fonctionnement, ressources humaines...	18 550€
Soutien aux initiatives yvelinoises	Subventions PPDL, MPD, PHJ	375 000€
Accompagnement des acteurs yvelinois	Volontaires, formation, évaluation	165 000€
Animation du territoire	Evènementiel et communication	123 500€
Développement économique	(à définir)	50 000€
TOTAL		732 050€

Les ressources prévisionnelles 2015 du GIP proviennent du Département des Yvelines (730 000€) et des cotisations versées par les autres membres (2 050€).